

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A				CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m .	9 ^h 22 ^m .	9 ^h 40 ^m .	Midi 18 ^m .	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m .	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 19 Août.

LA LOI DE RÉVISION

Le Journal officiel a publié la loi de révision votée par l'Assemblée nationale à Versailles.

Voici le texte des articles :

Article premier. — Le paragraphe 2 de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics est modifié ainsi qu'il suit :

« En ce cas, les Collèges électoraux sont réunis pour de nouvelles élections dans le délai de deux mois et la Chambre dans les dix jours qui suivront la clôture des opérations électorales. »

Art. 2. — Le paragraphe 3 de l'article 8 de la même loi du 25 février 1875 est complété ainsi qu'il suit :

« La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision. »

« Les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles à la présidence de la République. »

Art. 3. — Les articles 4 à 7 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 relative à l'organisation du Sénat n'auront plus le caractère constitutionnel.

Art. 4. — Le paragraphe 3 de l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, est abrogé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 août 1884.

La Chambre a tenu séance le 15 août, malgré les protestations de M. Baudry-d'Asson, disant que c'est une honte pour la France chrétienne.

On discute les crédits du Tonkin. M. Frédéric Passy, combattant la politique coloniale, dit qu'un grand pays éprouvé comme le nôtre devrait ménager son argent, son sang et ses forces.

M. Ferry proteste énergiquement. M. Farcy critique l'exagération des crédits et dit que l'économie doit être la règle d'un gouvernement républicain. Il s'abstiendra de voter les crédits.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(9)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Maintenant sur la terre étrangère, il avait peur. La solitude et l'abandon l'entouraient.

Enfin, il déchira le papier ; et il lut :

« Ne me maudis pas, et ne m'accuse pas, tu aurais tort. Je ne peux plus t'aimer, et je te jure pourtant que jamais je n'aurais été si heureuse qu'auprès de toi. Tu vas pleurer, tu peux te dire que je pleure aussi en te quittant et que mes larmes sont aussi amères que les tiennes. Va-t-en, je t'en supplie, retourne à Paris ; l'amour n'est pas éternel. Un jour ou l'autre le roman aurait été fini, il vaut mieux qu'il se termine à présent. Adieu, tâche de m'oublier. Pour moi, je ferai mon possible pour ne plus penser à toi, et cependant nous aurions été bien heureux... »

Elle était partie. Il n'y avait plus à en douter, elle avait quitté cette petite maison où ils avaient passé de si bonnes heures ensemble. Le jeune homme, anéanti, cherchait à rassembler ses idées. Il ne comprenait plus. Lui avait-elle donc joué une comédie à Paris, ou bien la malheureuse Jeanne était-elle entourée d'un mystère qui devait rester inconnu ? Il s'efforçait à voir clair à

M. Georges Périn refusera le vote de confiance et les crédits pour l'aventure du Tonkin, qui n'a causé que des déceptions au pays.

Les crédits sont votés par 350 voix contre 152. Un ordre du jour de confiance est présenté par M. Sadi-Carnot.

Le scrutin public est ouvert à la tribune à 6 heures.

Le président dit que le quorum n'étant pas atteint, le règlement prescrit un second tour de scrutin. Le vote sera valable quel que soit le nombre des votants.

Séance de nuit.

Une séance de nuit est ouverte à 7 heures. L'ordre du jour Sadi-Carnot est adopté par 173 voix contre 50.

Séance du 16 août.

A la Chambre des députés, M. Benjamin Raspail a développé son interpellation sur l'interdiction aux employés de chemins de fer par les Compagnies d'accepter des fonctions électives. Au moment de voter l'ordre du jour pur et simple, la Chambre ne s'est pas trouvée en nombre et il n'a pas été pris de décision.

SÉNAT

Séance du 16 août.

Le Sénat discute le projet de loi ouvrant au gouvernement un crédit de 38 millions pour le service du Tonkin. Après la lecture du rapport rédigé par M. de Saint-Vallier au nom de la commission des finances, M. le duc de Broglie a présenté de courtes observations auxquelles le rapporteur et le président du conseil ont répondu. Le projet de loi a été adopté par 193 voix contre 1. Une seconde séance a eu lieu, dans l'après-midi, pour la lecture du décret de clôture.

La session ordinaire de 1884 est close. Les Chambres seront convoquées en session extraordinaire probablement pour le mardi 14 ou le mercredi 15 octobre prochain.

Déclaration de M. Bocher

Voici le texte *in extenso* de la déclaration faite par M. Bocher, à la séance du Congrès,

travers ses ténèbres, et sa raison s'y perdait. Que signifiait tout cela ? Après sa première lettre, elle lui avait écrit un premier adieu ; mais elle n'avait pas pu lui mentir longtemps... Après la seconde...

— Que s'est-il passé ? murmurait Loïc.

Il redescendit au salon. Où Jeanne était-elle allée ? En quel endroit s'était-elle réfugiée ? Londres est grand, néanmoins il eut la pensée de la chercher ; son nom était célèbre d'ailleurs, de ce côté-là de la Manche. Elle avait chanté souvent à Drury-Lane avec succès. Il résolut de retourner à Londres.

Tout à coup, sur le parquet du salon, il aperçut le numéro du Times, que Jeanne avait laissé échapper.

— Je saurai, songea-t-il, et il ramassa le numéro avec l'intention de regarder le programme du spectacle qu'on donnait ce soir-là à Drury-Lane.

— Mon nom ! s'écria-t-il.

Et à son tour il lut l'article qui avait foudroyé la malheureuse Jeanne. C'en était trop.

Mais devant une telle catastrophe, l'amoureux disparut pour ne plus arrêter le fils dans l'accomplissement du devoir.

— Mon père, dit-il, pardonne-moi ; j'avais oublié un instant. Je me souviendrai maintenant.

Il sonna la domestique, qui recula de deux pas en voyant le visage décomposé de son maître. — Je pars, dit-il froidement.

Il paya à cette fille ses gages d'un mois, puis reprit le chemin de Londres que, quelques heures auparavant, il suivait impatient du retour. Quel changement s'était produit dans sa vie pendant

dans la discussion de l'article 2 du projet de révision, article portant que la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision :

« Messieurs, on demande au Congrès de modifier, dans sa dernière partie, l'article 8 de la loi du 25 février 1875.

« Pourquoi cette disposition ? Quel en est l'objet ? Quelle sera sa valeur ? Il importe au pays de le savoir. Et c'est notre droit, c'est notre devoir de le lui dire.

« Je ne le dirai donc à cette tribune — et pas ailleurs, — en très peu de mots ; daignez l'écouter.

« Messieurs, lorsque l'Assemblée nationale, assemblée souveraine, délibéra la constitution, de qui vous tenez vos pouvoirs et qui vous réunit ici, elle n'avait pas oublié les leçons récentes de notre histoire. Elle se rappelait que la France, dans l'espace de moins d'un siècle, avait accepté, proclamé, dix constitutions différentes et que leur fragilité n'avait eu d'égal que leur prétention à la perpétuité.

« Ce que le passé lui enseignait, l'Assemblée eut la sagesse de ne pas le méconnaître. Respectueuse du principe même de la République, et ne donnant à son œuvre d'autre gage de sa durée que le libre vœu de la nation, elle déclara que les lois constitutionnelles seraient toujours et entièrement révisables.

« Vous voulez qu'à l'avenir elles cessent de l'être ! Et vous vous faites cette illusion que vous aurez assuré, en la décrétant, l'éternité de la Constitution nouvelle.

« Comment pouvez-vous le croire ? Et comment le prétendez-vous ?

« Parce que vous disposez d'aujourd'hui, est-ce que demain vous appartient ? Vous avez apporté ici les résolutions, qui déjà même ne sont plus respectées de la majorité des deux Chambres. Mais cette majorité est incessamment renouvelable et variable.

« Vous parlez au nom du suffrage populaire, du suffrage universel ; mais ce suffrage est changeant.

« Le droit que vous allez exercer, un jour peut venir, un jour viendra où une autre Assemblée l'exercera à son tour. Et qui s'y opposerait ? Elle aura les mêmes pouvoirs que vous ; comme vous, elle sera toute-puissante.

ces quelques heures. Son père assassiné, sa maîtresse disparue ! Son amour perdu le torturait, mais il étouffait les révoltes de son cœur pour ne plus écouter que la voix de son devoir.

Sa pensée unique, constante, était qu'il avait déserté à l'heure même peut-être que son père tombait victime d'un si lâche assassinat. Il cherchait à se rappeler si M. de Maudreuil avait eu des ennemis, si jamais il les avait nommés en sa présence. Mais sa mémoire vainement consultée restait muette. Un train-poste partait de Londres à minuit. Le lendemain à midi, il pouvait donc être à Paris. Il accomplit ce voyage d'un seul trait, sans que rien ne pût le distraire de sa préoccupation unique : savoir qui avait tué son père et se faire son vengeur. Il ne sentait ni la fatigue, ni la faim. Si par instants, l'image de Jeanne se dressait devant lui, il la chassait comme une vision importune. Rien ne devait plus exister pour lui que son père mort qui voulait être vengé !

Son cœur battit avec force quand le fiacre qu'il avait pris à la gare s'arrêta devant l'hôtel de la rue de Lisbonne. Madame de Maudreuil était levée, mais affreusement maigre. Blanche et sa mère ne purent retenir un cri en voyant Loïc pâle, les sourcils froncés. Lui-même resta stupéfait. Le même changement que Blanche remarquait en lui, il le remarquait en elle. Il était devenu homme ; elle était devenue femme.

Blanche lui prit la main et lui dit simplement :

— Je t'attendais...

« La révision proposée de l'article 8 ne sera donc qu'une mesure provisoire, temporaire, modifiable, et il est permis de dire, sans manquer de respect au législateur, qu'il s'abuse, que son œuvre est vaine au fond comme dans la forme, dénuée de force et de sanction.

Cette sanction, en effet, que serait-elle ?

Quand vous avez supprimé toutes les bornes que les lois du passé imposaient à la liberté de la presse, à la liberté de réunion ; quand vous avez voulu qu'on pût tout dire et tout écrire, quand cent journaux, cent assemblées publiques attaquent, ruinent chaque jour impunément ce que nous étions habitués à respecter comme les bases nécessaires à toute société, pourrez-vous, sans renier vos doctrines, vos déclarations, vos actes, pourrez-vous proscrire la propagande des idées, la discussion des principes ?

« N'y aurait-il d'inviolable que la forme, le nom d'une institution politique ? Fermez-vous la bouche à ceux qui essayeront de vous en démontrer les vices et les dangers ; à l'historien, au publiciste, à l'orateur ? Enfin, punirez-vous, les souvenirs, les regrets, les comparaisons et, par exemple ce qui rappellerait à la nation tout ce qui fit autrefois sa sécurité, sa grandeur et sa gloire ?

« Non, vous ne le ferez pas. Dans votre intérêt même, pour votre honneur, vous ne porterez pas cette atteinte aux droits de la parole, de la pensée, de la conscience ; car alors ce ne serait plus la République, ce serait la tyrannie !

« Contre ces rigueurs, il nous est permis de protester d'avance ; et si nous devons les subir, j'ose vous dire que rien, rien au monde ne nous empêchera de souhaiter, d'appeler, de préparer, non pas en factieux, mais en citoyens résolus, un régime libérateur.

« Et le jour où la France, lassée, désabusée, la France, toujours maîtresse de ses destinées, voudra changer la constitution ; si, comme on l'a dit, ce changement est une révolution, ce n'est pas la violence qui l'aura faite, mais la légalité.

« Quant à nous, contre qui semble dirigée la menace de cette révision, nous ne nous en sentons pas atteints ; et nous remettons avec confiance au pays, à sa volonté souveraine, nos droits, nos vœux et notre espoir. (Applaudissements prolongés à droite).

IV

LA RECHERCHE

Un mois et demi après les événements que nous venons de raconter, la famille de Maudreuil était réunie dans le salon de leur maison de campagne de Louveciennes. Le printemps était venu, le soleil d'avril commençait à réchauffer.

— Comment est Loïc ce matin ? demanda Blanche qui posa un moment sa tapisserie pour adresser cette question à sa mère.

— La baronne hocha tristement la tête. — La fièvre cérébrale est guérie. Le voilà sauvé maintenant. Mais...

Claire s'interrompit. Elle avait deviné que son beau-fils souffrait cruellement. En effet, Loïc venait d'être dangereusement malade. Les coups répétés qui avaient frappé sur lui devaient triompher de l'énergie de sa nature. Le lendemain de son retour, la fièvre cérébrale s'était déclarée et, pendant un mois, la mère et la sœur avaient courageusement lutté contre la mort. Depuis huit jours, elles avaient transporté leur cher malade à Louveciennes, espérant que le grand air activerait sa convalescence. Ce matin-là, le jeune homme faisait sa première sortie en voiture, et les deux femmes attendaient son retour. Il était onze heures du matin ; comme sonnait la demie, on entendit pîstiner les chevaux sur le sable de l'allée et Loïc parut, accompagné d'un de ses amis, M. André Darcourt, le fiancé de sa sœur.

André Darcourt avait trente ans. Une grande énergie se lisait dans ses yeux. Loïc et lui se connaissaient depuis quelques années. Darcourt

Informations

LE CHOLÉRA

Toulouse. — Etat sanitaire, communication officielle. — Journée du 15 au 16, de midi à midi :

- 2 décès cholériques.
 - 2 malades en traitement au lazaret de Lalande.
 - 4 malades en ville.
 - 1 seul cas grave.
- Journée du 16 au 17, de midi à midi :
- Pas de décès cholériques.
 - 2 malades : un enfant de 27 mois et un jeune garçon de 16 ans dont l'état n'offre pas de gravité.

Carcassonne. — Du 16 août à midi, au 17 à la même heure, il y a eu 8 décès dont 2 cholériques.

Montpellier. — Depuis hier, midi, à Vias, 2 décès; deux cas dont un grave.

Béziers. — 6 décès dont 3 cholériques.

Perpignan. — Du 16 au 17 août, 9 décès, dont 2 cholériques.

Brioude. — Le choléra a fait son apparition dans la Haute-Loire le 18 août.

Marseille. — 16 décès cholériques.

Hérault. — 5 décès.

Gard. — 4 décès.

Aude. — 5 décès.

EN CHINE

Les dépêches du Times disent que le gouvernement Chinois avait décrété la guerre contre la France, et que 6,000 chinois avaient débarqué dans l'île de Haï-Nan sont démenties.

A MADAGASCAR

On mande de Tamatave au Standard, le 2 août :

« La situation n'a pas changé ici. L'attaque du camp hova par les Français n'a pas encore eu lieu, mais on s'y prépare activement. Ce mouvement offensif se fera probablement sous peu de jours. »

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le Conseil général a ouvert hier, lundi, sa première séance à deux heures et demie.

Ont été élus : MM. Cambres, président; Béral et de Verninac, vice-présidents; Pierre Dufour et Duphénieux, secrétaires.

Nous publierons le compte rendu des séances.

M. le ministre du commerce a adressé aux préfets une circulaire pour inviter les conseils généraux à s'occuper particulièrement de la situa-

tion sanitaire de leur département respectif. Le ministre exprime le désir que des allocations suffisantes soient votées par les conseils, afin d'enrayer autant que possible le choléra partout où il cherche à pénétrer.

LA QUESTION DES FRÈRES

Si nous intervenons dans cette affaire, ce n'est point pour envenimer la question, et perdre de vue le but dans les ardeurs d'une polémique inopportune, mais bien pour raisonner froidement sur un sujet qui intéresse à un si haut degré la liberté des pères de famille en matière d'enseignement.

Les Frères donnent l'enseignement, à Cahors, depuis plus d'un siècle et, sans interruption, depuis 1826. On veut, dit-on, les chasser aujourd'hui de l'école communale. Une commission a été nommée dans le sein du conseil municipal pour étudier cette question. Le rapport a été lu en séance et déposé, il conclut à l'expulsion immédiate des Frères. On voit bien la conclusion, mais les raisons !...

Est-ce parce que la loi veut que dans un délai de quatre ans, à partir de sa promulgation, les écoles communales soient enlevées aux maîtres congréganistes? Mais pourquoi se presser, et au lieu de dépenser de fortes sommes pour approprier la maison actuelle des Frères, ne pas attendre la construction des nouvelles écoles, en projet déjà depuis longtemps? Il semble que lorsqu'il s'agit de froisser un partie considérable d'une population honnête, laborieuse, digne du plus vif intérêt, on devrait attendre jusqu'au dernier moment et épuiser jusqu'au dernier délai.

Les intérêts financiers de la ville demandent-ils cette mesure? Mais les maîtres laïques coûteront plus cher; on n'aura pas pour 6,000 fr. huit instituteurs laïques, comme on a huit Frères. De plus, ces maîtres ne pourront pas se contenter du logement qui suffit aux Frères, et certainement les 7,000 fr. demandés pour réparer la maison des Frères et l'approprier à sa nouvelle destination, seront suivis d'un imprévu considérable.

Est-ce parce que l'enseignement des Frères est plus faible? Mais les statistiques et les expositions sont là qui attestent la supériorité de l'enseignement congréganiste; et, au dernier examen, tandis que l'école laïque présentait seulement 4 candidats, sur près de 150 élèves, les Frères en présentaient 32 sur moins de 400 et 28 étaient reçus et obtenaient les premiers numéros. Du reste, le rapporteur, M. Relhié, délégué cantonal, a plus d'une fois constaté l'excellence de l'enseignement des Frères, et, maire de Cahors, présidant la distribution

des prix, il lui a rendu publiquement témoignage.

Est-ce parce que l'éducation donnée par les Frères n'est pas au niveau de l'éducation donnée dans les écoles laïques? Mais, certainement, et par elle ne le contestera ici, la politesse, la tenue des élèves de l'école des Frères ne sont pas au-dessous de la politesse, de la tenue des élèves de l'école laïque.

Est-ce parce que l'enseignement des Frères est inconciliable avec la République? Mais comment la grande République américaine est-elle si heureuse de voir les Frères multiplier leurs établissements sur son territoire? Ce peuple, en République depuis près de cent ans, ne sait-il pas, aussi bien que nos républicains, ce qui convient à une République?

Est-ce parce qu'on suppose que, hors des classes et des locaux scolaires, les Frères donneront l'enseignement chrétien à leurs élèves? Mais cet enseignement chrétien est-il un danger pour la République? Que devrions-nous donc penser de la République si elle ne pouvait pas supporter l'enseignement qui a civilisé le monde, et rendu la liberté possible pour tous?

Est-ce pour satisfaire au vœu populaire? Et d'abord, de bons et sages administrateurs de la chose publique, savent bien qu'ils ne doivent pas faire, avant tout, ce qu'on veut, mais bien ce qu'il faut, ce que réclament les vrais intérêts de la cité; ils ne sont pas à la tête pour suivre, mais bien pour conduire et diriger.

Du reste, on aurait tort de s'appuyer sur les dernières élections, pour en conclure que la majorité réclame l'expulsion des Frères. Combien ont voté pour le Conseil actuel qui ont signé néanmoins la pétition pour le maintien des Frères? On leur avait dit que leur vote ne mettrait pas les Frères en péril; ils avaient ajouté foi aux assurances particulières, bien plus qu'aux déclarations collectives; le nombre des signatures, 1,400, comparé au nombre des voix obtenues par la liste conservatrice le démontre. Et encore, combien auraient signé si la pétition leur eût été présentée? Dans certaines sections, dans certains quartiers, on n'a pas présenté la pétition à ceux qui ne savent pas écrire. Et combien n'ont pas signé qui signeraient aujourd'hui; ils ne voulaient pas croire que l'on pût craindre une pareille mesure; ils auraient cru faire injure à leurs élus, s'ils les avaient crus capables de la prendre.

Est-ce nécessaire pour assurer la paix de la ville? Ce serait le cas de répéter la parole de l'historien : *Facium ubi solitudinem, ibi pacem appellant* — et le fameux bulletin après l'écrasement de la Pologne :

de sa sœur.
— N'aie pas peur, ma chère Blanche, dit-il. Grâce à Dieu, je suis fort et guéri. Tu n'as rien à redouter.
Et, comme elle semblait hésiter encore :
— Je veux que tu parles, reprit-il. Notre père est-il vengé ?
— Vengé !
— Un crime a été commis : qui a commis ce crime ?
— Quel main a frappé celui que nous pleurons ? Nous vivons dans un pays civilisé, où la justice a le devoir de chercher et de punir les meurtriers. Qu'a fait la justice ? Apprends-moi tout cela, puisque jusqu'à présent on a voulu me le laisser ignorer.
— Tu as raison, Loïc, répliqua calmement la jeune fille. Nous n'avons pas le droit de rester en repos. La justice a fait de recherches.
— Et qu'a-t-elle trouvé ?
— Rien !
— Ah !
— Non rien, et pourtant elle n'a pas épargné sa peine.
— Comment s'y est-elle prise ?
— Maman et toi, vous étiez malades toutes les deux, et je remarquais que, chaque fois que je parlais à notre mère du crime, elle retombait dans ses abattements; j'ai dû agir seule.
— Raconte-moi tout.
— On m'a demandé si je connaissais des ennemis à notre père.
— Qu'as-tu répondu ?
— Que je ne lui en connaissais pas. Comment aurait-il pu avoir des ennemis, lui si bon, si aimé ?
— Ensuite ?

l'ordre règne à Varsovie. Mais en supprimant les Frères on ne supprime pas les pères de famille froissés, irrités, blessés dans leurs droits de citoyen et de père; mais on ne supprime pas leurs amis, unis à eux par une intime solidarité dans la défense de leurs droits et de leur liberté.

Est-on même bien sûr de supprimer les Frères et leur enseignement? Mais c'est alors que les divisions deviendront vives et profondes et que les pères de famille blessés dans leurs droits et dans leurs intérêts, obligés de subvenir, pour l'impôt, aux écoles laïques, et de payer encore les écoles de son choix, sentiront l'indignation monter dans leur âme, et le désir des justes revendications s'allumer dans leur cœur, — et ils sont en majorité. — Et c'est ce qu'on appelle procurer la paix et assurer le calme des esprits ?

N'est-il pas plus juste, plus raisonnable, plus libéral, plus conciliant de respecter la liberté des pères de famille et puisque tous payent également l'impôt, d'offrir à chacun les écoles qui lui conviennent.

Nous ne demandons pas la suppression de l'école laïque, qu'on nous laisse l'école congréganiste.

Encore une fois, qu'on tourne, qu'on retourne la question, on ne trouvera pas une raison, une vraie raison pour justifier l'expulsion des Frères. C'est ainsi qu'en résumé, avec tout ce fracas de liberté, de souveraineté du peuple, etc. etc., on ne sort pas de la fameuse formule :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas
Traduction libre : *je le veux, parce que je le veux, et il faut vous soumettre parce que cela me plaît* — et vive la liberté — ... la mienne, bien entendu.

Les Frères coûtent moins cher et ne font pas plus mal; ils ont le plus grand nombre des enfants; les maîtres laïques coûtent plus cher et ne font pas mieux.

Les Frères partiront, car tel est notre bon plaisir.

Nous aimons à penser que la majorité du Conseil municipal saura prendre la défense de la liberté des pères de famille et sauvegarder leurs droits

Un républicain conservateur.

Trois distributions de prix ont marqué la semaine dernière.

Mercredi, par une suite de circonstances que nous ne voulons pas approfondir, la distribution des prix à l'école communale des Frères de Cahors, a eu lieu sans éclat et sans solennité.

Plus favorisées, les écoles communales laïques ont distribué leurs couronnes au grand soleil, devant une galerie magnifique de personnages officiels, avec accompagnement de discours et de musique.

Le juge d'instruction m'a appelée dans son cabinet. Il m'a interrogée minutieusement sur les habitudes de notre pauvre père, sur ses goûts, sur les personnes avec lesquelles il était en relation. N'ayant personne pour m'aider, j'ai dû consulter, rassembler tous mes souvenirs. J'ai répondu aussi exactement que je pouvais.

— Mais à quelles recherches la police a-t-elle procédé ?

— Le préfet s'est mis gracieusement à ma disposition. Il a lancé une armée de policiers en campagne. Un fragment de lettre, le couteau arabe, un gant de Suède, ce sont les seuls indices qu'on ait pu recueillir.

Loïc reprit :
— Ecoute, ma Blanche. Notre père nous a aimés, il fut bon, il fut tendre et dévoué. Et n'aurait-il été rien de tout cela, il était notre père, cela suffit. Nous seuls pouvons le venger.

— Nous serons deux, dit Blanche. Cela t'étonne, de m'entendre parler ainsi, mon cher Loïc, moi qui suis une enfant ? Ne t'étonne pas : je ne suis plus une enfant. J'ai vieilli.

— Embrasse-moi.

Loïc et Blanche se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Leur tendresse mutuelle avait doublé.

— Sais-tu ce que nous allons faire ? reprit le jeune homme.

— Quoi ?

ALBERT DELPIT

(A suivre).

habitait Paris, cependant il avait disparu tout à coup pendant cinq ou six ans, il voyageait disait-on. Son intimité avec Loïc datait de ce voyage. André n'était ni riche ni pauvre : il possédait douze mille francs de rente. Le jeune baron de Maudreuil avait coutume de dire :
— Darcourt est ambitieux, il arrivera haut.
André souriait quand par hasard, il entendait formuler cette opinion devant lui : il souriait, mais d'un sourire énigmatique qui ne niait et n'avouait rien. Cependant, quand il était seul, une flamme sombre passait dans ses yeux, et celui qui l'eût vu aurait compris que Loïc ne se trompait pas en le taxant d'ambition.
— Pauvre enfant ! comme il est changé ! murmura la baronne en voyant entrer son fils.
Et en effet, Loïc ne se ressemblait plus. Jamais il n'avait reparlé de Jeanne, jamais il n'avait prononcé même le nom de son père. On eût dit que le mystère de ces événements ne le préoccupait pas.
— C'est bien à vous, mon cher André, dit la baronne, d'être venu passer quelques jours avec nous.
— Malheureusement, Madame, répliqua André, je viens d'expliquer à Loïc que de graves raisons m'obligent à vous quitter.
— Vous partez ?
— Aujourd'hui même.
— Mais vous nous reviendrez, j'espère !
— Certes, nous sommes à jeudi, André m'a promis d'être ici dimanche, dit Loïc.
Darcourt regardait Blanche à la dérobée, comme s'il eût voulu voir ce que l'annonce de son prochain départ produirait sur elle : la jeune

filie se troubla : un premier amour ne sait pas déguiser.
Le déjeuner fut silencieux et grave. Le cœur de ceux qui étaient là portait le deuil. Si Loïc avait beaucoup changé, madame de Maudreuil n'était plus la même non plus. Depuis cette nuit où elle était entrée affolée, Claire avait vieilli dix ans. Des frémissements la prenaient parfois quand elle regardait ses deux enfants. Blanche n'eût jamais osé interroger sa mère; mais elle pressentait quelque chose. Pourquoi la baronne était-elle revenue pleine d'épouvante? Elle ne pouvait savoir encore qu'à cette même heure on assassinait son mari.
André Darcourt quitta Louveciennes à trois heures. A la grande surprise de Blanche, son frère au lieu de se coucher, selon son habitude, la pria de le conduire à sa chambre.
— Qu'as-tu donc ? lui demanda-t-elle quand ils furent seuls.
— Ma chère Blanche, répondit gravement Loïc, je suis maintenant le chef de famille. Je viens d'être fort malade. Ta pauvre mère n'aurait peut-être pas la force de me répondre, c'est toi que je veux interroger. Jusqu'à présent, tu as gardé le silence, parce que le médecin avait défendu qu'on me dit rien qui pût être pour moi une cause d'émotion. Aujourd'hui, je suis guéri. Parlons de mon père.
Blanche avait pâli en écoutant Loïc. Quand il était tombé malade, le médecin de la famille avait vivement recommandé qu'on évitât de faire en sa présence aucune allusion à la catastrophe. Et Loïc, à peine convalescent, en parlait lui-même ! Le jeune homme comprit les craintes

Pourquoi cette différence? Est-ce que les 400 élèves des Frères ne sont pas des enfants de Cahors? Est-ce que leurs parents ne paient pas les impôts comme tout le monde?

Est-ce qu'une municipalité paternelle et démocratique ne devrait pas tenir la balance égale entre tous les enfants du peuple, également dignes d'intérêt et qui ne peuvent mais de toutes les bizarreries de la politique?

Voilà les réflexions que chacun se fait à propos de préférences si contraires aux principes républicains : égalité, fraternité.

A Puy-l'Évêque, la solennité scolaire a été très brillante, à l'importante école communale, si bien dirigée par les Frères. M. Daynard, ingénieur civil, a fait l'apologie de la nouvelle loi sur l'instruction primaire avec son talent ordinaire, n'oubliant à notre avis, qu'une chose pour se montrer juste et impartial : c'est de faire aussi l'éloge des instituteurs distingués qui tiennent l'école communale de Puy-l'Évêque au premier rang des écoles similaires du département.

Nous avons déjà parlé de la distribution des prix du pensionnat de l'Immaculée Conception de Figeac, il nous reste à publier quelques passages du beau discours prononcé dans cette enceinte par un colonel de l'armée française, commandeur de la Légion d'honneur, M. de Fleurans. C'est ce que nous ferons au prochain numéro.

L'Officiel du 14 août annonce que le général de division Goyon-Vernier, commandant le 3^e division d'infanterie (XVII^e corps) et les subdivisions de région d'Agen, de Marmande, de Cahors et de Montauban, est nommé inspecteur général permanent de cavalerie à Marseille, en remplacement de M. le général de division Cramel de Kerhué.

PORTEURS D'OBLIGATIONS DU TRÉSOR

Le directeur du mouvement général des fonds, vient d'adresser aux trésoriers-payeurs généraux des départements la circulaire suivante : Paris, le 11 août 1884.

Un avis inséré au Journal officiel de ce jour informe le public que les porteurs d'obligations du Trésor à court terme (bons du Trésor à long terme), remboursables le 1^{er} septembre 1884, qui voudront en toucher le montant le jour même de l'échéance, devront en avoir effectué le dépôt du 16 au 23 août inclusivement à la caisse des trésoriers-payeurs généraux.

Cet avis porte en même temps que les bons déposés ne devront pas comprendre le dernier coupon semestriel attaché à ces valeurs : vous acquitterez ce coupon à son échéance au même titre que les coupons de même nature afférents aux obligations du Trésor à court terme remboursables en 1885 et années suivantes.

Vous aurez en conséquence, à accepter dans les délais ci-dessus stipulés, qui ne pourront être outrepassés sous aucun prétexte, le dépôt des valeurs dont il s'agit, et vous devrez les adresser le jour même à la Caisse centrale, à titre de valeurs représentatives.

La Caisse centrale, aussitôt après la vérification des dépôts dont vous lui aurez effectué l'envoi ainsi qu'il vient d'être dit, vous adressera un récépissé du montant du dépôt, et vous en serez crédité avec valeur au 1^{er} septembre.

En ce qui concerne les obligations du Trésor à court terme, à l'échéance du 1^{er} septembre, dont le remboursement vous serait demandé postérieurement à cette date, vous pourrez procéder au paiement, sous votre responsabilité, sans attendre l'avis d'encaissement de la Caisse centrale, mais vous ne serez crédité des envois de l'espèce qu'à la date du récépissé du caissier-payeur central.

Recevez, etc.

J. GAY.

UN MONOMANE

Depuis quelques jours un individu stationnait devant le palais de justice de Cahors, refusant toute nourriture, priant sans trêve, et répétant que, « ayant tué sa femme, il se condamnait lui-même à mourir de faim. »

Les voisins s'empressèrent autour de ce malheureux monomane, et voyant qu'ils ne pouvaient arriver à lui rien faire prendre, plusieurs ont tenté des démarches auprès de l'autorité judiciaire et de l'administration municipale pour faire entrer cet individu à l'hospice; mais toutes ces autorités se déclaraient désarmées en présence de l'attitude absolument inoffensive de ce pauvre diable. Il n'a fallu rien moins que la résolution prise par tous les voisins de se cotiser pour lui payer un lit à l'hospice, pour décider l'administration à l'y faire transporter.

Train de Plaisir pour BORDEAUX

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Bordeaux.

Ce train partira le jeudi 28 août.

- De Villeneuve-sur-Lot à 1 h. 57 soir.
- De Lalbenque à 12 h. 9 soir.
- De Cahors à 12 h. 55 soir.
- De Monsempron-Libos à 2 h. 52 soir.
- De Sarlat à 2 h. 50 soir.
- De Miremont à 12 h. 53 soir.
- De Buisson à 4 h. 14 soir.
- De Bergerac à 5 h. 20 soir et des stations intermédiaires.

Les prix sont ainsi fixés :

ALLER ET RETOUR

De Lalbenque, Cahors, Fumel et des stations intermédiaires	à Bordeaux	2 ^e cl. 18 fr.
		3 ^e cl. 12 fr.
De Villeneuve-sur-Lot, Le Got et des stations intermédiaires	id.	2 ^e cl. 15 fr. 3 ^e cl. 10 fr.
De Belvès, Sarlat, Miremont, Bergerac et des stations intermédiaires	id.	2 ^e cl. 13 fr. 3 ^e cl. 9 fr.

Au retour, le départ de Bordeaux aura lieu le mercredi 3 septembre à 5 h. 45 du matin.

VOLONTARIAT D'UN AN

Les jeunes gens qui désirent contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1884, sont tenus, à peine de déchéance, de déposer leurs demandes avant le 25 août courant, à la Préfecture du département où ils désirent s'engager.

Les compositions écrites seront passées le 27 août, à 8 heures précises du matin.

Un de nos confrères parisiens dit avoir rencontré le général de Galiffet avec le bras droit en écharpe. Informations prises, le général, en allant de Limoges à Paris, étant descendu à une station, aperçut une femme et un enfant très engagés sur la voie et sur le point d'être écrasés par une locomotive qui manœuvrait; il s'élança rapidement, et écarta violemment la femme et l'enfant hors de la voie de la machine.

Mais le courageux sauvetage n'avait pu s'opérer sans que le général se trouvât à son tour exposé: il n'eut d'autre ressource que de s'accrocher au tampon et de se laisser emporter; il ne put le faire sans un choc violent. On craint une déchirure dans les muscles de l'épaule.

P. S. — Nous apprenons que la blessure n'aura pas de suite grave.

UNE MORT SUSPECTE

Le nommé Jacque Martory, âgé de trente-quatre ans, né à Gourdon (Lot), exerçait à Bordeaux la profession de fabricant de caisses; il était marié et habitait le numéro 4 de la rue Clare, où sa femme tenait, au rez-de-chaussée, un petit débit de vins et de liqueurs.

Depuis quelques jours, Martory paraissait souffrant, il se disait malade, mais malgré sa maladie, pour laquelle il n'avait fait qu'une seule fois venir un médecin, M. le docteur de Biermont, il était allé faire un petit voyage à Sainte-Foy-la-Grande, où il était resté cinq jours.

Il rentra chez lui le 10 août et le lundi soir il fut pris de quelques vomissements, qui continuèrent pendant toute la journée. Vers huit heures, du soir, Martory succombait.

Le docteur de Biermont fut appelé vers dix heures du soir, mais l'homme de l'art ne put que constater le décès, dont il ne pouvait s'expliquer la cause si subite.

Dès que la nouvelle fut connue, il se répandit dans le quartier du Maucaillou des rumeurs qui, étant venues aux oreilles du parquet, lui firent donner l'ordre de retarder les obsèques du défunt, lesquelles avaient été commandées pour le soir cinq heures.

Déjà les amis de la famille du défunt étaient rendus au domicile mortuaire, attendant le clerc, lorsque, au lieu des prêtres, se présentèrent M. le docteur Lafargue, médecin légiste, M. le Dr de Biermont et M. Robineaud, pharmacien-chimiste expert, requis par le parquet de Bordeaux pour procéder à l'autopsie immédiate du cadavre de Martory.

L'estomac, qui a été trouvé très enflammé, les intestins, le cœur, le foie, les poumons et autres organes du défunt, fortement congestionnés, ont été placés dans des bocaux pour être soumis à un examen chimique.

Une foule considérable stationnait devant le

numéro 4 de la rue Clare, et, comme on le pense bien, les commentaires allaient leur train.

LES EFFETS DE LA Foudre

Un orage épouvantable venu du nord-Ouest, a fondu lundi soir sur Moissac, vers les huit heures, avec un formidable bruit d'artillerie.

Les coups de tonnerre se succédaient dans le ciel en feu. C'était un effrayant spectacle.

A cette heure même, le nommé Capgras, dit Capbrulat, dinait en famille dans sa petite maisonnette, sise à mi coteau de Fontréal.

Après une journée de rudes labeurs, ces braves gens prenaient leur repas, lorsque soudain un violent coup de tonnerre éclate, la foudre tombe, et passant par la cheminée éteint la bougie et répand dans la chambre une odeur empestée de soufre.

Le père est tué, la fille aînée et sa sœur cadette sont blessées, ainsi qu'un jeune homme de 20 ans, qui était venu en voisin.

La mère, prise de terreur, avait ouvert la porte et s'était enfuie, mais après avoir fait quelques pas au-dehors elle veut rentrer, tombe et meurt asphyxiée.

La fille aînée cependant (elle a dix-huit ans) reprenant quelque énergie, s'essaye dans les ténèbres le sauvetage des survivants. Elle arrache ainsi à une mort certaine sa sœur, le jeune homme, et un petit qui dormait dans un berceau de fer et que rien n'a troublé.

Aux cris poussés par les victimes, les voisins accourent et portent les premiers secours aux blessés. A dix heures M. le commissaire de police et les agents arrivèrent.

Le corps de Capgras est zébré de larges brûlures, qui ont carbonisé les chairs. Le serpent de feu s'est enroulé autour du cou et a préformé le crâne.

Le jeune homme a les deux jambes brûlées; il est à l'hospice et l'on espère le sauver.

La jeune fille aînée a une blessure légère au pied et la cadette une brûlure à la poitrine.

A l'arrivée du médecin la chambre était jonchée de débris et dès qu'on soulevait un cadavre, il se dégageait des odeurs sulfureuses asphyxiantes et des puanteurs de chairs calcinées. Les deux chiens du logis ont été retrouvés morts sous le lit.

Un foin appendu au-dessus du chambranle a complètement disparu, emporté par la foudre.

L'éclair, entré par l'ouverture de la cheminée est remonté intérieurement le long du tuyau crevant le plancher.

BOURSE. — Cours au 19 août.

3 0/0	78 60
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	109 40
4 1/2 0/0 1883	107 77
Dernier cours du 18 août.	
Actions Orléans	1,325 00
Actions Lyon	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0	370 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	300 00
Obligations Lombardes (jouissance	305 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	329 00

REVUE FINANCIÈRE

Le marché ne sort pas de sa torpeur. Les affaires sont de plus en plus rares et l'on ne relève, sur la plupart des valeurs, que des variations insignifiantes. Il est certain que la saison où nous sommes et l'absence des spéculateurs contribuent à cette situation; cependant, il est d'autres causes qu'il est impossible de négliger. L'absence complète des transactions dont nous sommes témoins en ce moment tient surtout au malaise général entretenu dans les esprits par plus de deux ans d'une crise intense, sans aucun remous favorable. Pendant ce temps, sans doute, la spéculation, principalement la spéculation à courte haleine, n'est pas restée complètement inactive. Elle a eu ses petits jours d'animation, même de bon entrain. Mais tous ses efforts se sont bornés à poursuivre un succès intermittent de liquidation, qu'elle n'a même pas toujours obtenu. Il y a loin de ces vibrations accidentelles et de peu de durée à un courant d'affaires sérieuses et productives. Les acheteurs peuvent trouver parfois, soit dans un incident heureux, soit dans une position de place, des éléments passagers de profit. Leur œuvre n'est durable que si elle a pour elle le concours de l'épargne. Or, ce n'est malheureusement pas le cas.

Les événements de 1882 ont à coup sûr fort éprouvé la spéculation; mais ce n'est point elle qui a été le plus directement atteinte dans ses forces vives. Ce sont les petits capitalistes qui ont surtout souffert de la débâcle des cours et, plus encore, de la suppression volontaire

ou contrainte de nombre de Sociétés sans assistance, dont grisés par une hausse sans frein, ils avaient absorbé presque tous les titres. Ce qui n'a été qu'une rude leçon pour les spéculateurs a été pour le capital, pour le plus modeste principalement, une véritable ruine. On ne se remet pas vite de pareils effondrements.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'épargne se montre si difficile en placements et recherche principalement les Rentes, les obligations et les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer, en un mot, les valeurs qui lui offrent toutes garanties. De ce nombre sont les obligations de l'Est-Algérien. Ces titres, qui cotaient de 335 à 340 il y a deux mois, ont été ramenés à 325 à la suite de l'émission qui vient d'avoir lieu. Ils ne tarderont pas à revenir à leurs anciens cours. Les obligations de l'Est-Algérien sont garanties par l'Etat et sont admises aux avances de la Banque de France.

Le Crédit Foncier est également recherché. Il clôture à 1290. La Société générale est bien tenue aux environs de 645. Le bilan, au 31 juillet dernier, constate une augmentation de bénéfice de plus de 270,000 fr. sur celui de 1883.

La Banque ottomane perd chaque jour du terrain; le Lyonnais est faible. Peu de transactions sur les valeurs industrielles. Le Suez est à 1870, le Panama à 490. Les Allumettes cotent 540. La soumission déposée par la Compagnie ayant été au-dessous du chiffre fixé par le ministre, une nouvelle tentative d'adjudication aura lieu les 27 et 28 courant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE des Grands magasins du Printemps.

Les actionnaires des grands magasins du Printemps se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 26 juillet. 44,000 actions étaient représentées. L'assemblée a voté la modification de divers articles des statuts et a donné son approbation aux conventions faites avec les actionnaires, tendant à l'annulation de 8,500 actions libérées de 125 fr. moyennant abandon au profit de la Société et passage à la réserve des 125 fr. versés et des dividendes afférents à ces 125 fr. environ, soit une somme totale de 1,200,000 fr. En conséquence, elle a décidé la réduction du capital social de 4,250,000 fr.

L'assemblée générale a autorisé, en outre, le gérant à faire avec tous les autres actionnaires n'ayant versé que 125 fr. des conditions analogues, et a décidé en principe une réduction nouvelle du capital social; elle a de plus donné son adhésion à l'intention manifestée par le gérant d'aliéner certains terrains et immeubles, et de faire, s'il le juge nécessaire, un emprunt d'une somme maximum de 6 millions de francs.

M. Charles Comte, président du conseil de surveillance du Figaro, et Parfait Agnelet, négociant, tous deux demeurant à Paris, ont été élus membres du conseil de surveillance.

On raconte, au sujet de cette assemblée, une mésaventure arrivée à un actionnaire, auteur d'une brochure hostile à la Société, et qui s'est fait exécuter vertement par ses co-actionnaires.

Étude de M^e E. ARÈNES, notaire à Cahors.

Par acte passé devant M^e Arènes, notaire à Cahors, en date du 5 août 1884, M. Ferdinand Colonge, limonadier, demeurant à Cahors, a vendu à M^{lle} Anna Nonat, sans profession, demeurant à Cahors, son fonds de marchand limonadier, situé à Cahors, boulevard Gambetta, connu sous le nom de : Café de Bordeaux, ensemble l'achalandage et différents effets mobiliers, avec le droit au bail d'une partie du matériel et des lieux servant à son exploitation, moyennant prix et conditions arrêtées entre parties.

L'entrée en jouissance est fixée au vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Pour avis d'oppositions s'il y a lieu.

ARÈNES.

Le maire y a passé. — « Je souffrais de violents maux de tête depuis trois ans; l'existence m'était à charge. Ayant entendu vanter le succès de vos Pilules Suisses, j'en ai pris une boîte à 4 fr. 50 et j'en suis très satisfait. Je vous autorise à publier cette déclaration, qui pourra être utile aux nombreuses personnes qui souffrent de la tête. » E. CLEMENT.

« Md de moutons, Thieux, près Roieux. » Vu pour légalisation de la signature ci-dessus, Le Maire, signée : FIÉVEZ.

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez-vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui les enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infaillible, préparé par M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors :

La Liqueur stomacalique anti-cholérique. Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50.

Adressez-vous à la Pharmacie Centrale chez M. Escrouzailles, à Cahors.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. L. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Chales, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Chales, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

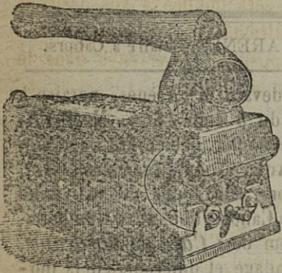
Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Economie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE

Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

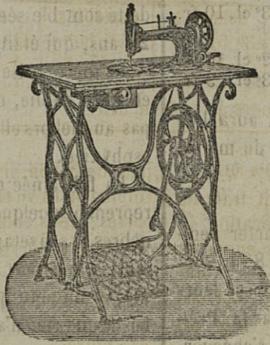
84, Rue Saint-Maur, à PARIS

80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Céléstins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

ON OFFRE

dans chaque commune, à une personne honorable, la représentation d'une fabrique d'articles indispensables. On peut se faire de 1,000 à 1,500 francs par an sans nuire à ses occupations habituelles. S'adresser franco à MM. J. B. GONDY et Cie, à Chaux-de-Fonds (Suisse). Affranchir, 0,25 centimes.

SANTAL de MIDY

Supplément copahu, cubèbe, injections, guérit en 48 heures les écoulements. Ph^o MIDY, 113, Faub^o St-Honoré, Paris

WINE de PEPTONE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. PARIS, Pharmacie VIAL, 1, rue Bonald. Dépôt à Cahors, pharmacie VINEL, et dans toutes les pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX, considérés comme incurables par les Princes de la Science.

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin Spécialiste

11, rue St-Iliens, à NÉLON (S.-et-N.). CONSULTATIONS GRATUITES par correspondance



ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

24 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EX^o INT^o 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique, etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exec. de l'art. 93 du régt. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés: Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 48 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série